

terre, c'était mettre en pratique un des plans les plus maladroits et les plus injustes qui eussent jamais été conçus, un plan dont l'exécution, plus que celle de tout autre projet, a enrayé l'immigration et rendu pénible la vie aux colons.

Les conditions imposées à ces derniers par ce règlement étaient si détestables que les gens n'ont pas voulu les accepter et que, pendant plusieurs années, les colons ont pris la route des Etats-Unis. Un grand nombre d'entre eux, déjà établis, émigrèrent à l'étranger, tandis que les immigrants qui nous arrivaient se dépêchaient de passer la frontière.

Dans cette zone de 5 à 20 milles du chemin de fer, le prix des terrains dans les sections de nombre impair fut fixé à \$5 l'acre. Dans la zone voisine, les colons pouvaient obtenir un homestead aux conditions imposées dans l'autre zone, en payant \$2.50 par acre pour la préemption. Dans le rayon suivant qui se trouvait à quarante ou à soixante milles du chemin de fer, on permettait aux colons d'acheter à \$2.00 l'acre, soit \$2.00 pour la préemption, comme dans le cas d'achat de sections de numéros impairs. Il fallait se rendre dans la zone E, à soixante milles de la ligne projetée du chemin de fer canadien du Pacifique pour acheter du terrain à \$1.00 l'acre.

Cela, qu'on ne l'oublie pas, se passait en 1879; c'était le premier règlement, je crois, que les conservateurs mettaient en vigueur. Cet arrangement était un des plus défectueux qu'on pût imaginer; il a rendu impossible la colonisation de cette partie du pays durant plusieurs années. Il fallut un effort vigoureux pour faire connaître la richesse et les avantages de cette région et pour convaincre les colons qu'ils devaient venir s'établir dans l'Ouest en grand nombre.

Mais quel a été l'effet de ce règlement sur l'immigration? Je constate que mon honorable ami de Winnipeg (M. Bole) a cité, précisément, des chiffres que je vais fournir. En 1879, année où ce règlement fut appliqué, on comptait 4,000 homesteads comprenant 650,000 acres de cette région. Au cours de la dernière année de l'administration conservatrice, ce chiffre est descendu à 1,857; c'est là le plus petit nombre d'inscriptions qui aient été faites au cours des dix-huit longues années de régime conservateur. Nos adversaires, quand ils durent abandonner le pouvoir, faisaient moins de besogne que lorsqu'ils avaient pris les rênes de l'administration. L'immigration avait véritablement cessé.

J'ai peut-être épuisé tout le temps que je devais prendre, mais il y a tant de choses à dire sur l'administration des affaires du pays par chacun des deux partis que, pour expliquer tant soit peu les faits, il faut prendre un temps considérable.

Cependant, pour revenir à la proposition de résolution soumise à la Chambre, je trouve que les paroles dont s'est servi

l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) me semblent être celles d'un homme doué du caractère le plus flegmatique qu'on puisse trouver. Je laisse à tous les Canadiens à juger si l'on peut avoir moins de sympathie, des paroles plus froides que celles qu'on trouve dans cette partie du discours prononcé par l'honorable député:

Mais nous n'éprouvons aucun sentiment de sympathie à l'égard du chef du Gouvernement—vos méfaits retombent sur vous comme une juste rétribution. . . Si ce soir, ces pommes du jardin des Hesperides se changent en cendre dans votre bouche—cendres amères—votre sort ne nous inspire pas la moindre commisération.

On imaginera difficilement qu'un autre membre de cette Chambre puisse se servir d'un langage pareil. Quant à la motion elle-même, il n'y a qu'un paragraphe que je vais essayer de discuter. Le voici:

Que les engagements ainsi contractés embrassent une période possible de plus de quinze ans et obligent le pays à payer environ un million de piastres sans qu'il y ait à attendre une compensation raisonnable pour cette dépense.

Je ne vois pas comment l'honorable député peut constater de semblables résultats de la mise en vigueur du contrat avec la North Atlantic Trading Company, puisque nous ne payons que pour ce que nous recevons. Nous ne gaspillons pas des milliers de dollars dans le but d'acquitter les dépenses de la compagnie, comme cela se pratiquait sous l'ancien gouvernement à l'égard des compagnies de colonisation dont je viens de parler. Nous ne payons que pour les immigrants qui nous arrivent, et je ne puis concevoir comment un membre de cette Chambre puisse donner aux conditions de ce contrat l'interprétation que leur prête l'honorable député de Toronto-nord.

Que les conditions du contrat sont désavantageuses, et qu'elles ont été faites d'une manière inconsidérée et absurde.

Admettons que ce contrat tel que l'honorable député l'interprète lui-même, embrasse une période de treize ans et qu'il nous occasionne une dépense d'un million de dollars. Eh bien, je crois qu'on devrait prolonger la durée de cette convention. Si je ne me trompe, l'honorable ministre de l'Intérieur va annuler ce contrat; dans ce cas, on devrait conclure un autre arrangement sur les mêmes principes. Le pays n'approuvera pas la politique prônée par les membres de l'opposition, politique d'inactivité et qui laisse à l'initiative de chaque colon le soin d'aller s'établir dans l'Ouest.

Cette politique ne satisfera pas le peuple du Canada aujourd'hui. Nous savons tous que l'avenir du pays dépend de la colonisation de notre Ouest immense; qu'à l'heure qu'il est, il n'y a qu'environ 5,000,000 d'acres de terre en culture, alors qu'on en compterait 75,000,000 d'acres, si cette région était assez développée. Je dis que la population de l'Ouest comme celle de l'Est, et que les manufactures attendent trop d'heureux résul-